

INFORMATIONS DE BASE SUR L'UNION PANAFRICAINNE DES POSTES

1.0 HISTORIQUE ET OBJECTIFS

En 1977, le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) d'alors, aujourd'hui Union africaine (UA) réuni en sa 29^{ème} session ordinaire du 23 juin au 3 juillet 1977 à Libreville, au Gabon, a adopté la résolution CM/Res. 586(XXIX) et recommandé la création de l'Union panafricaine des postes pour servir d'organisme de tutelle à toutes les administrations postales en Afrique. La 14^{ème} session du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA tenu à Libreville, en République du Gabon, du 2 au 6 juillet 1977, a approuvé ladite résolution.

L'Union panafricaine des postes (UPAP), institution spécialisée de l'Union africaine (UA) a été créée en 1980 suite à une décision de la Conférence des plénipotentiaires réunissant 35 pays membres de l'OUA du 8 au 18 janvier 1980 à Arusha en République Unie de Tanzanie. Avec son siège à Arusha, l'UPAP qui comptait 35 Etats membres à sa création compte présentement 45 Etats membres. Le but visé par la création de l'Union est la coordination des activités de développement des services postaux en Afrique.

L'Union a récemment adopté une nouvelle vision, une mission et des objectifs stratégiques qui sont destinés à transformer les services postaux en Afrique afin qu'ils puissent répondre aux besoins et aux attentes de la clientèle, et à assurer la viabilité de la poste dans un environnement de communication très concurrentiel.

Bien qu'il soit vrai que l'Union postale universelle (UPU) traite des questions relatives au développement des services postaux dans le monde entier, chaque région dans le monde a son propre contexte ; d'où la nécessité d'offrir à l'Afrique une organisation postale continentale capable de mener et préserver les intérêts de la région sur la scène mondiale.

2.0 VISION, MISSION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

La vision, la mission, les valeurs ainsi que les objectifs stratégiques de l'Union sont ainsi qu'il suit :

I. Vision

Faire de l'Afrique un réseau postal unique, partie intégrante du réseau postal mondial, offrant des produits et des services modernes et de haute qualité en réponse aux besoins de la clientèle.

II. Mission

To spearhead the transformation of the postal sector in Africa through innovative, integrative and encourage cooperation among stakeholders, with a view to promoting reforms in physical, electronic and financial postal network.

III. Valeurs

(a) Sécurité

Le secteur postal mondial transporte des volumes importants d'envois à travers différents territoires et marchés. Inévitablement, la sécurité constitue l'un des enjeux majeurs. De

surcroît, la transition vers le numérique, suite au développement de nouveaux services électroniques et des marchés en ligne, exige des actions concertées afin de se conformer aux normes. Par conséquent, nous nous sommes engagés à sensibiliser nos membres sur l'intérêt de cet aspect essentiel afin de garantir la pérennité des services postaux.

(b) Fiabilité

La fiabilité de la transmission et de la livraison des envois demeure au cœur des attentes des clients de la poste. Le réseau doit garantir la prestation des services car les clients sont en droit d'attendre l'arrivée des envois dans les délais promis.

(c) Intégrité

Les opérateurs postaux doivent s'engager à agir en tout temps et en toute circonstance avec honnêteté, équité, responsabilité et transparence afin de mériter la confiance des usagers.

IV. OBJECTIFS STRATEGIQUES (REGIONAUX ET MONDIAUX)

Les États membres de l'UPAP ont tracé une nouvelle feuille de route pour la poste, baptisée : "Vision 2020" qui traduit les aspirations de la communauté postale mondiale résumées en avril 2015 à Genève en Suisse sous la thématique : " **la poste africaine proactive pour développer des solutions innovantes, intégrées et inclusives pour la satisfaction des clients et de l'ensemble des parties prenantes** ». C'est sous cette thématique que l'UPAP a organisé une pré-conférence à Berne en prélude à la Conférence stratégique de l'UPU tenue à Genève en avril 2015 et au cours de laquelle l'UPAP emboîta le pas à l'UPU en plaçant les 3 " i " (innovation, intégration et inclusion) au cœur de sa Vision 2020.

Pour ce faire, la table ronde de la Région Afrique tenue à Khartoum a identifié le développement du commerce électronique, des services financiers postaux et la mise en place de réformes comme axes prioritaires du cycle 2017-2020. Par ailleurs l'Afrique affirme son engagement en faveur du développement des infrastructures comme tremplin pour la mise en place d'un réseau postal tridimensionnel robuste et à même d'offrir des solutions logistiques, numériques et financières dans un monde de plus en plus interdépendant. La mise en place du projet électrification et connectivité (PEC) constitue la réponse du secteur au spectre de l'exclusion de la majorité des populations africaines (estimées à 80% et issues des zones urbaines et rurales relativement défavorisées) des services essentiels, notamment l'éducation, la santé, les finances et le commerce.

Les priorités de développement du secteur pour la période 2017-2020 ont été mieux affinées et validées à la faveur de la session conjointe du Conseil d'exploitation postale et du Conseil d'administration de l'UPU tenue à Berne (Suisse) en février 2016.

a) Stratégie postale mondiale d'Istanbul

La Stratégie mondiale d'Istanbul renferme les priorités de développement identifiées par la communauté postale internationale pour le cycle en cours et comme par le passé, elle va plus loin en déclinant ces priorités en objectifs majeurs et en programmes concrets à mettre en œuvre pendant cette période.

Les contributions de l'Afrique font partie intégrante des priorités majeures ci-après, arrêtées par la communauté postale internationale et traduites en objectifs réalisables au moyen de programmes pertinents.

- a) Renforcement de l'efficacité opérationnelle et développement du commerce électronique ;
- b) Promotion de l'inclusion financière grâce au réseau de la poste ;
- c) Adoption de la stratégie de mise en œuvre de la réforme postale ;
- d) Participation à la transition des réseaux postaux vers le numérique ;
- e) Mise en place de réseaux postaux robustes.

b) Agenda 2063

L'Union africaine (UA) estime que le secteur postal est un moteur essentiel pour la réalisation de son Agenda 2063. En sa qualité d'institution spécialisée de l'UA, l'UPAP a participé à la définition d'une feuille de route qui permettra à la poste de contribuer à la concrétisation des aspirations de l'Agenda 2063. De surcroît, la conférence ministérielle conjointe entre l'UA et la CEA qui s'est conclue le 5 avril 2016 à Addis Abeba en Éthiopie, a permis aux ministres africains chargés des finances, de la planification, de l'économie et de l'intégration de prendre pleinement conscience du rôle de plus en plus prépondérant et éventuellement prédominant de la poste comme acteur potentiel pour l'avènement de l'inclusion sociale, numérique et financière des populations. La conférence est par ailleurs revenue sur la nécessité pour la poste d'exploiter le large bande pour proposer des TIC de pointe afin de faciliter l'accès aux services essentiels en zone rurale.

1. Développement du commerce électronique

L'UPAP et l'UPU ont tous les deux identifié le développement du commerce électronique comme principal cheval de bataille pour la période 2017-2020. Cette option est en phase avec l'Aspiration 2.26 de l'UA aux termes desquels " les infrastructures de classe mondiale verront le commerce intra-africain connaître une expansion rapide, passant de moins de 12% en 2013 à près de 50% d'ici 2045 " permettant ainsi " à l'Afrique d'augmenter sa part dans le commerce mondial de 2% à 12% ".

Le rôle de la poste en matière de pilotage de l'engagement des acteurs en faveur de la mise en place de l'adressage est essentiel pour la facilitation des échanges intra-africains et par ricochet, la réalisation du noble objectif de l'Agenda 2063.

2. Développement des services financiers postaux

L'Aspiration 1.10 de l'Agenda 2063 fait état d'un " continent prospère doté des moyens et des ressources pour piloter son propre développement ". L'appel à l'action 72(o) de l'Agenda 2063 souligne la nécessité de " renforcer la mobilisation des ressources en interne, développer des marchés de capitaux et des institutions financières africains, et lutter contre les sorties illicites de capitaux " afin de réduire la dépendance à l'aide, d'éliminer toutes formes de sorties illicites

et de doubler la contribution des marchés financiers africains au financement du développement. Les services financiers postaux ont reçu l'aval des ministres de l'Union africaine chargés des finances (résolution 2014, Abuja (Nigeria)). Ils ont rappelé que le renforcement de l'inclusion financière participe de la réduction de la pauvreté en droite ligne avec l'Agenda 2063, et souligné le rôle des réseaux postaux en matière de renforcement de l'inclusion financière, notamment au profit des populations rurales défavorisées.

Dans la même lignée, les ministres chargés des TIC ont, entre autres, marqué leur soutien au plan d'action pour le développement du secteur postal en Afrique, notamment dans le domaine de l'inclusion financière, en mettant un accent particulier sur les populations à faible revenu (résolution 2015, Addis Abeba (Éthiopie)).

3. Développement du secteur postal

L'appel à l'action 72(g) souligne " la nécessité d'assurer l'interconnexion de l'Afrique au moyen d'infrastructures de classe internationale... par une action concertée pour le financement et la réalisation des grands projets structurants ". Le réseau de la poste est une infrastructure nationale essentielle dotée de l'ensemble des moyens nécessaires pour l'accélération du développement socio-économique. S'agissant du financement, l'UPAP et l'UPU se sont engagées à mobiliser des ressources pour pallier aux déficits de financement.

4. Services électroniques et diversification

L'Aspiration 2.25 de l'Agenda 2063 met un point d'honneur à faire des TIC l'un des services essentiels offerts aux citoyens. L'appel à l'action 72(g) de l'Agenda 2063 revient également sur la nécessité de mettre en place "une économie numérique intégrée offrant à chaque gouvernement, entreprise et citoyen l'accès à des services de TIC fiables à des coûts abordables".

L'annexe présente en plus amples détails le lien entre l'Agenda 2063 de l'UA et les priorités du secteur postal.

C) Les objectifs de développement durable des Nations unies

Parallèlement, la majorité des objectifs de développement durable (ODD) ont un impact sur le développement du secteur postal. Plus précisément, il s'agit des ODD ci-après : 4, 7, 8, 9, 11, 16 et 17.

3.0 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'organe suprême de décisions de l'Union est la Conférence des plénipotentiaires qui est composée des ministres en charge de la Communication et des Technologies de l'Information des pays membres, qui se réunit tous les quatre ans en session ordinaire pour examiner et approuver le Programme d'actions quadriennal, les plafonds de budget pour le cycle quadriennal, élire le Secrétaire général et son Adjoint entre autres. La Conférence se réunit aussi en session extraordinaire si nécessaire. La dernière Conférence des plénipotentiaires s'est tenue à Yaoundé au Cameroun du 22 au 23 juillet 2016.

Le Conseil d'administration qui répond devant la Conférence, gère les affaires de l'Union entre les Conférences. Il se réunit annuellement. Le travail du Conseil est soutenu par celui des Comités techniques qui s'occupent d'une vaste gamme d'aspects des services postaux comme suit :

- *Le développement des TIC et la modernisation des services postaux et des services financiers*
- *L'amélioration de la qualité de service, l'acheminement du courrier et la sécurité du réseau postal*
- *Les questions thématiques clés de l'Union postale universelle (UPU) et les voies et moyens pour que le continent africain puisse sauvegarder ses intérêts dans l'arène mondiale*
- *Le développement postal, la coopération internationale et le développement des ressources humaines*
- *Le développement et la promotion de la philatélie en Afrique*
- *l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la Stratégie postale, la réforme et la régulation postale, ainsi que les questions relatives aux Actes*

En sa qualité de troisième organe permanent de l'Union, le Secrétariat général joue le rôle critique de coordination et de mise en œuvre des décisions des organes mentionnés ci-dessus.

4.0 PROGRAMME D' ACTIONS

C'est l'outil le plus important servant à la mise en œuvre des décisions des organes de l'Union. Le Conseil d'administration approuve normalement un certain nombre d'activités à mettre en œuvre au cours d'un exercice financier donné. Les activités contenues dans le programme sont généralement conformes aux objectifs stratégiques de l'Union et à la stratégie postale mondiale.

5.0 FINANCEMENT DU BUDGET DE L'UPAP

L'UPAP dépend considérablement des contributions annuelles de ses Etats membres pour financer ses opérations. Les autres sources moins importantes de financement de la mise en œuvre des activités contenues dans le programme sont les contributions volontaires, les dons des bienfaiteurs et autres parties prenantes sous forme de fonds d'assistance technique ainsi que les subventions de l'organisation mère, l'UA. Les niveaux de contributions varient de pays en pays, en fonction d'un barème de contribution approuvé par la Conférence des plénipotentiaires et des niveaux de contribution adoptés par le Conseil d'administration.

6.0 AUDIT DES COMPTES DE L'UPAP

Avant 2002, les comptes de l'UPAP étaient audités par des inspecteurs venant du siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, en Ethiopie. Lors de la 20^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP tenue à Cape Town, en Afrique du Sud, le Conseil par décision N°02/UPAP/CA/XX/2001 **“relative à l'approbation des comptes de l'Union panafricaine des postes pour l'exercice financier 1999/2000 et du rapport des auditeurs externes”**, a mis sur pied un comité composé de quatre membres en vue d'examiner l'audit, les comptes et les procédures budgétaires de l'Union. La recommandation dudit comité a été adoptée par la 21^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration tenue à Durban, en Afrique du Sud du 12-14 juin 2002. Le Conseil a approuvé la vérification des activités de l'Union par un cabinet indépendant, un exercice réalisé annuellement jusqu'à ce jour conformément aux instructions du Conseil. La prochaine vérification des états financiers de l'Union couvrira l'exercice 2016/2017 allant du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017.

7.0 POLITIQUES ET OPERATIONS COMPTABLES DE L'UPAP

L'UPAP opère selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, les comptes de l'Union sont préparés conformément au principe fondamental que l'Union continuera ses opérations dans un avenir prévisible, n'ayant ni l'intention ni la nécessité de liquidation, cesser ses opérations ou de rechercher la protection des créanciers, ainsi que le stipulent les statuts et règlements. Cette position est appuyée par les articles 15 de la Convention et 16 du Règlement financier de l'Union respectivement, qui stipulent que le gouvernement du pays hôte doit, autant que possible, avancer à l'Union les fonds nécessaires pour ses opérations en attendant que l'Union puisse les rembourser. Actuellement, il existe un accord de siège qui stipule que l'UPAP peut solliciter au près de la République Unie de Tanzanie 50% des fonds nécessaires au financement de ses opérations au début de chaque exercice financier en attendant de pouvoir les rembourser.

La 7^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP par résolution N°04/UPAP/CP/VII/2008 "**relative à la conformité aux normes comptables internationales du secteur public**", a adoptée IPSAS en vue d'assurer la transparence de la gestion des finances de l'Union. Tous les documents financiers de l'UPAP sont gardés au siège et seul bureau de l'Union à Arusha, en Tanzanie. Il s'agit des factures payées, du registre des actifs à long terme, du livre comptable et autres documents divers. L'Union utilise le logiciel comptable Quick Books pour enregistrer toutes les transactions financières et produire les documents financiers pertinents.

Les comptes de l'Union ont été audités par le cabinet Ernst and Young de 2003 à 2013/2014. Par la suite, le cabinet PricewaterhouseCoopers a pris la relève pendant les exercices 2014/2015 à 2015/2016. En vertu de l'article 39 du Règlement financier, le poste d'auditeur externe étant actuellement vacant, il a été décidé conformément à la **(décision ou résolution ?)** de rechercher et de désigner un nouvel auditeur externe de l'Union.

8.0 CONCLUSION

Après plusieurs années d'existence, l'Union panafricaine des postes est actuellement en quête de mettre en œuvre la Stratégie postale d'Istanbul adoptée par la fraternité postale mondiale en septembre 2016, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les objectifs de développement durable de l'ONU. Les questions clés portent sur les points suivants, mais ne s'y limitent pas pour autant : l'harmonisation des politiques, régulations et stratégies postales en vue du développement durable du secteur postal, le développement des services électroniques (commerce électronique, administration électronique, etc.), la mise en œuvre des systèmes d'adressage national et des codes postaux, l'électrification et la connectivité des bureaux de poste en Afrique, l'amélioration de la qualité de services rendus aux clients.